

L'affaire du Lévothyrox livrera en fin de semaine ses premières réponses. En effet, le référé lancé par ***l'Association «Vivre sans thyroïde»*** contre le ***laboratoire Merck et l'ANSM*** est mis en délibéré

vendredi 23 février devant le TGI de Paris
à 9h.

Pour rappel, la première audience opposant l'association au laboratoire et à l'Autorité de Santé a eu lieu le 26 janvier dernier. L'association ***«Vivre sans thyroïde»*** sollicitait par le biais d'une action en référé, une expertise indépendante ainsi que la communication de divers documents afin de vérifier les dires de Merck et de l'ANSM.

C'est donc sur cette demande que le TGI de Paris se prononcera vendredi.